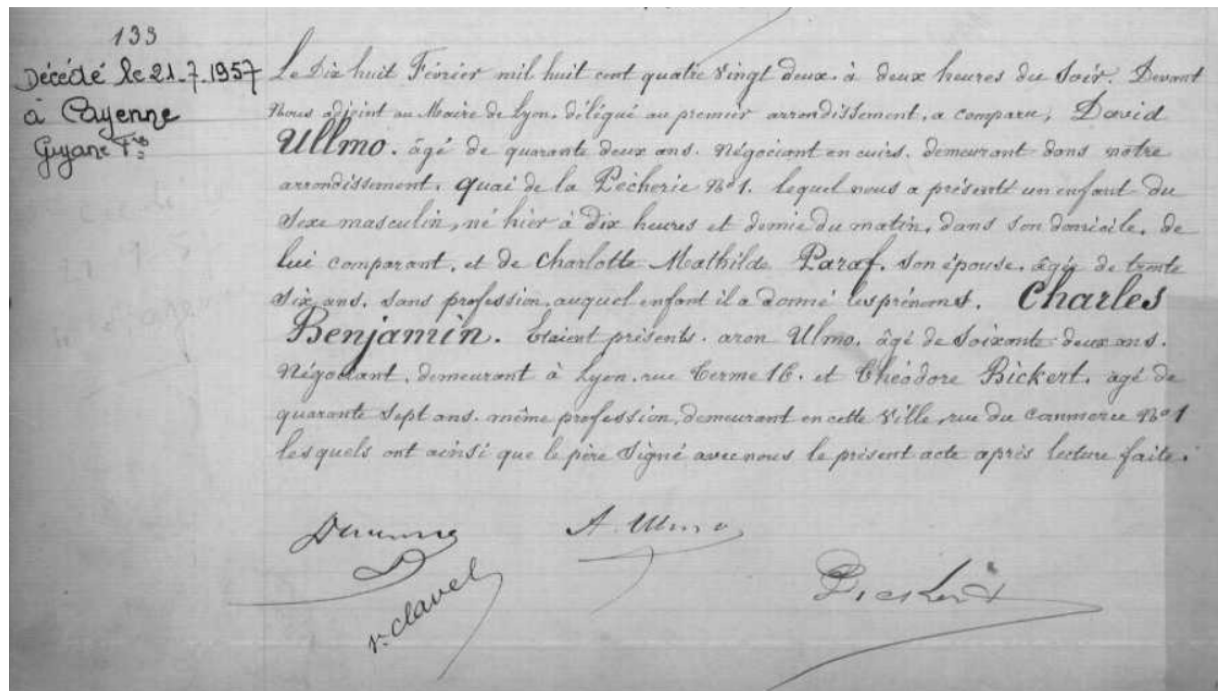


ULLMO Charles Benjamin

Né le 17 février 1882 à Lyon (Rhône) et décédé le 21 septembre 1957 à Cayenne (Guyane).

Fils de **David ULLMO**, né vers 1840, négociant en cuirs, et de **Charlotte Mathilde PARAF**, née vers 1846, sans profession, son épouse (*Registre des actes de naissance du 1er arrondissement de la ville de Lyon, Année 1882, f° 29, acte n° 133*).



Admis le 30 septembre 1898 à l'École navale à la suite du concours ouvert la même année, étant classé 3^e sur 76 élèves (*Déc. min. 10 sept. 1898, J.O. 11 sept. 1898, p. 5.750*).

Nommé au grade d'aspirant de 2^e classe à compter du 1^{er} août 1900, étant classé 8^e sur 74 élèves (*Déc. min. 7 août 1900, J.O. 8 août 1894, p. 5.269*).

Avec les autres aspirants, embarque le 9 octobre 1900 sur le **Duguay-Trouin**, bâtiment-école d'application.

Promu au grade d'aspirant de 1^{re} classe à compter du 1^{er} octobre 1901, étant classé 8^e sur 73 élèves (*D. 7 août 1901, J.O. 10 août 1901, p. 5.058*). Attaché au port de Toulon (*J.O. 11 août 1901, p. 5.124*). Destiné à l'Escadre de Méditerranée (*Ibid.*).

Le 10 septembre 1903, débarque du croiseur cuirassé **Pothuau**, de l'Escadre de Méditerranée, étant désigné pour embarquer dans l'Escadre de l'Extrême-Orient (*J.O. 5 sept. 1903, p. 5.603*). Pour rejoindre sa destination, embarque à Lorient sur le croiseur cuirassé **Geydon** (*Ibid.*).

Promu au grade d'enseigne de vaisseau à compter du 5 octobre 1903 (*D. ... 1903, J.O. ... 1903, p. ...*).

En Septembre 1905, désigné pour embarquer sur le cuirassé **Gaulois**, dans l'Escadre de la Méditerranée (*J.O. 23 sept. 1905, p. 5.701*).

En 1907, embarqué comme second sur le **torpilleur Carabine**, dans l'Escadre de Méditerranée. Y détourne des documents secrets.

Condamné le 22 février 1908, par le premier Conseil de guerre maritime permanent de Toulon, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire pour le crime de trahison, crime prévu et puni par l'article 76 du Code pénal alors en vigueur, ayant été jugé « *coupable d'avoir, pendant l'année 1907, à Toulon, à Paris, et en tout autre lieu, entretenu par correspondance et verbalement des intelligences avec un agent d'une puissance étrangère, pour lui procurer les moyens d'entreprendre la guerre contre la France en lui livrant des documents secrets sur lesquels [était] basée l'action offensive et défensive de la marine française.* » – Conseil de guerre présidé par le capitaine de vaisseau **François Léon GROSSE**.

Le 22 mai 1908, rejet par la Chambre criminelle de la Cour de cassation du pourvoi en cassation du jugement rendu le 22 février 1908 par le premier Conseil de guerre maritime permanent de Toulon (*Bull. crim. 1908, n° 212, p. 388 – Dalloz 1909, I., p. 328, rapport du conseiller Mercier*).

— Cass. crim., 22 mai 1908, Ullmo (Charles Benjamin) :

▪ Bull. crim. 1908, n° 212, p. 388.

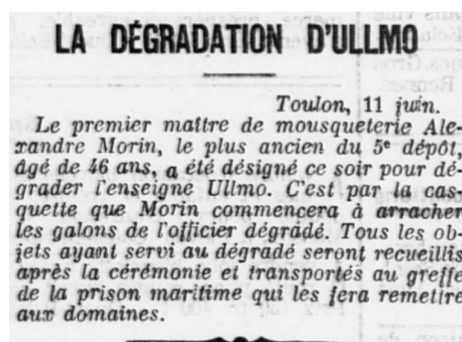
—> <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5857119x/f78.image.r=>

▪ Dalloz 1909, I., p. 328, rapport du conseiller Mercier.

—> <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54754388/f352.item.r=zoom>

Dégradé publiquement le 12 juin 1908 sur la place Saint-Roch, à Toulon, par le premier maître de mousqueterie **Alexandre MORIN**.

- *L'Ouest-Éclair* – éd. de Rennes –, n° 3.433, Vendredi 12 juin 1908, p. 1.



• L'Ouest-Éclair — éd. de Rennes —, n° 3.433, Vendredi 12 juin 1908, p. 1.

LE CHATIMENT

Ullmo a été dégradé

EN PRESENCE DE SES ANCIENS CAMARADES, DES HOMMES DE LA GARNISON SOUS LES ARMES, ULLMO A SUBI HIER LA PEINE INFAMANTE

Toulon, 12 juin. — Le temps est superbe. Dès 6 heures du matin une foule innombrable et curieuse se presse sur la place St-Roch, débordant sur le boulevard et atteignant les remparts, jamais parade d'exécution n'avait attiré une telle affluence.

Les troupes arrivent à 7 heures et demie ; tous les corps de la garnison sont représentés par de nombreux officiers et des détachements en armes.

Les troupes placées sous le commandement du capitaine de vaisseau Dulheil de la Rochère, forment un carré de 100 mètres sur 60 et profond de 4 rangs.

Quand, vers sept heures, le gardien-chef de la prison se rend à la cellule du traître et lui dit de le suivre, Ullmo ne fait aucune objection.

LA FOULE SUREXCITÉE

A mesure que l'heure avance, la foule devient de plus en plus houleuse. Un immense brouhaha emplit la place ; on se pousse, on se presse, on cherche à atteindre le premier rang pour ne rien perdre du spectacle émouvant qui va se dérouler.

Le service d'ordre qui est assuré par le 111^e d'infanterie, par des détachements de l'infanterie et de l'artillerie coloniales et des équipages de la flotte, a grand peine à endiguer ce flot humain.

Vu l'état de surexcitation de la foule qui semble faire craindre des manifestations contre Ullmo, l'heure de la parade de dégradation est reculée. On ne fait sortir le traître qu'à 8 heures 45 au lieu de 8 heures.

En attendant, arrivent sur la place des délégations d'officiers, anciens camarades du traître. Des manifestations de sympathie se produisent alors dans la foule, des cris de : « Vive l'armée ! A bas les traîtres ! » se font entendre.

Tout à coup le silence se fait.

La lourde porte de la prison maritime grince sur ses gonds et Ullmo apparaît, encadré de quatre hommes commandés par un second maître.

Les regards des milliers de spectateurs se fixent sur le traître. Il a un mouvement pour se redresser et prendre une attitude militaire, mais les yeux braqués sur lui l'intimident, et il baisse la tête pour cacher sa honte.

LA DEGRADATION

Des huées et des coups de sifflets partent de la foule. On entend les cris de : « A bas le traître ! A mort ! » Les tambours roulent sourdement pendant que le détachement conduit Ullmo au milieu du carré. Très calme, il écoute d'un air ennuyé, la lecture de l'arrêt le condamnant à la détention. Un officier s'avance alors et prononce d'une voix ferme les paroles traditionnelles :

« Ullmo, vous êtes indigne de porter les armes. Au nom de la loi nous vous dégradons. »

Le traître maîtrise son émotion et s'efforce de garder la tête haute. Le second maître Morin, de Lorient, le plus ancien des seconds maîtres du 5^e dépôt se dirige alors vers Ullmo et procède à sa dégradation. Il arrache les galons de la casquette et les boutons de la tunique. Puis il prend l'épée d'Ullmo et la brise. A ce moment, le traître ne peut retenir ses larmes et baissant la tête il sanglote convulsivement.

Malgré son attitude, la foule demeure sans pitié, et manifeste si violemment que l'on craint que le service d'ordre soit insuffisant et que les cordons de troupes soient débordés. Des troupes supplémentaires sont requises.

LA PARADE

Mais le calvaire de l'ex-officier n'est pas terminé. Il lui reste à défilé devant les troupes. Nu-tête, encadré d'un piquet de soldats, il passe devant ses anciens camarades. Pourra-t-il achever le parcours qui lui est imposé ? Ses jambes se dérobent sous lui, on dirait qu'à chaque pas il va s'effondrer sous le poids de la douleur qui l'accable. Les huées de la foule retentissent de plus en plus ardentes jusqu'à ce que tout soit fini.

Sans perdre un instant, on le reconduit à la prison maritime, au lieu de le transférer, suivant l'usage à la maison d'arrêt.

Il en a été extrait vers midi et demi et conduit en voiture à la maison d'arrêt. Afin d'éviter toute manifestation, la voiture a passé par l'arsenal maritime. Le transfert a passé inaperçu. Ullmo a été mis en cellule.

AUX ILES DU SALUT

Il est dès maintenant très probable qu'Ullmo sera envoyé aux îles du Salut, et on prévoit que des trois îles du groupe, c'est sans doute dans l'île du Diable qu'il sera envoyé. On assure que M^r Antony Aubin a écrit au prisonnier pour lui annoncer que l'autorité avait choisi l'île du Diable.

Mlle Welsch, dite la Belle Lison, se trouve depuis hier à Toulon. Elle n'a pas assisté à la dégradation de son amant.

Le 17 juillet 1908, avec 514 forçats ou récidivistes relégués, embarque à l'Île d'Aix sur le transport **Loire** pour être déporté au bagne de l'Île du Diable (Guyane).

- *L'Ouest-Éclair* – éd. de Rennes –, n° 3.468, Vendredi 17 juillet 1908, p. 1.

Vers le bagne

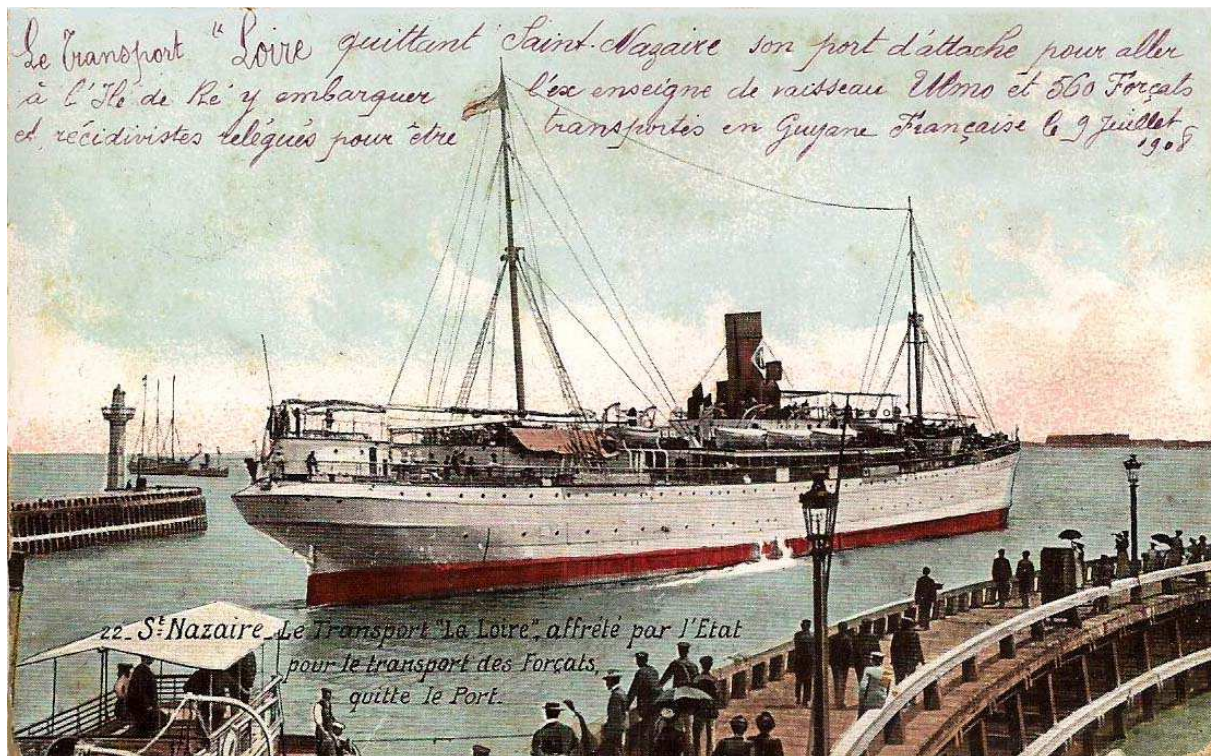
Le transport « La Loire », sur lequel doit s'embarquer Ullmo, a quitté Saint-Nazaire pour l'île de Ré

SAINT-NAZAIRE, 16 juillet. — Le transport « La Loire », du service pénitencier, a quitté Saint-Nazaire ce matin, 16 courant, à la marée de 5 heures et demie, pour l'île de Ré et l'Algérie.

Sorti du bassin dans la soirée du 15, il a attendu en rade l'embarquement de quelques passagers, parmi lesquels M. le docteur Brimont, qui, rentré en France au dernier voyage de « La Loire », va, ses vacances terminées, reprendre à Cayenne son poste de médecin du pénitencier. Il emmène avec lui sa famille.

On sait que le traître Ullmo doit s'embarquer à bord de « La Loire ».

Une place isolée lui a, en effet, été ménagée, dans le parc réservé habituellement aux femmes, au temps où elles étaient déportées à la Guyane.



(Collection personnelle)

SUR LA « LOIRE »

Ullmo est parti avec les forçats

LA ROCHELLE, 17 juillet. — Ullmo a été embarqué seul à la citadelle. A la vue des uniformes de marine, il s'est mis à pleurer. Le traître pâle et défait semblait absolument anéanti. Aucun incident ne s'est produit pendant l'embarquement et aucun cri n'a été poussé.

Il a été enfermé dans une cellule isolée ; le steamer Loire a pris aussitôt la route de Cayenne, emportant 514 forçats ou relégués.

Quelle va être leur vie ? M. Paul Lefranc dans un récent article, nous a dit le sort qui leur est fait à la citadelle de St-Martin de Ré ; il nous décrit aujourd'hui l'embarquement des forçats à bord du transport Loire, embarquement, qui chaque fois qu'il se répète, apparaît également sinistre.

L'inspection médicale est finie et le convoi formé, il s'agit de se mettre en route. Ce n'est pas précisément facile. Il ne faut pas oublier, n'est-ce pas ? qu'il s'agit de plus de cinq cents individus, assassins et voleurs, bandits de grands chemins, tous capables des pires forfaits. Les uns sont en cours de peine, condamnés aux travaux forcés ; les autres, les plus terribles, les plus redoutables, sont des relégués.

La Loire ne peut venir à Saint-Martin. Elle attend, à deux heures de là, au large, en pleine mer, à l'île d'Aix. Et c'est sur des bateaux pareils aux remorqueurs que les forçats iront la rejoindre.

La porte de la citadelle ouverte, le cortège apparaît. C'est sinistre ! Dans l'encadrement des baïonnettes, les faces glabres se détachent, les têtes rasées se redressent comme avides d'espace. Les condamnés ont maintenant des souliers aux pieds ; ils semblent plus d'aplomb. La musette en sautoir, le béret incliné, l'air gouailleux, quelques-uns — des fameux ! — essayent de crâner : « Au revoir les aminches ! A bientôt Pantruche ! » Mais cela sonne faux et reste sans écho. Les gendarmes sont trop près, armés, et, à côté d'eux, se tiennent les gardiens, des hommes à poigne solide et qui, non plus, n'ont pas froid aux yeux ! D'un geste énergique porté aux épaules, ils activent le défilé :

— Avancez ! Allons, plus vite ! Avancez, avancez !...

Et, par l'escalier abrupt qui, de la citadelle aboutit aux flots de l'Océan, les forçats descendent entre une haie de gardiens et de gendarmes et s'engouffrent par paquets sur les petits bateaux qui les conduiront vers la Loire.

billon, poussé, tassé, pressé par les gardiens à la voix rude et au regard terrible :

— Allons ! Allons ! Plus vite que ça ! Avancez.

Parfois, un relégué s'arrête pour protester : « Ben ! quoi ? » Mais aussitôt la poigne d'un gendarme s'abat sur son épaule et le lance prestement vers l'escalier de l'entrepont où d'autres gendarmes le cueillent immédiatement et l'enferment.

Le dernier condamné passé, nous descendons à notre tour. M. Schmidt, le capitaine de la « Loire », les officiers du bord, les gardiens-chefs et moi.

Un grand carré dans l'entrepont planchéié en fer. Tout autour, des grilles solides et hautes du sol au plafond. Ce sont les cages. Les forçats y sont déjà entassés pêle-mêle, assis par terre ou debout. Il n'y a là qu'un immense lit de camp, pas de meubles ni de sièges.

Nous pénétrons à notre tour. « Fixe ! » Ce sont les gardiens qui, du dehors, ont commandé. Tout le monde a pris la position réglementaire : les bras le long du corps, la tête découverte, droite.

Et M Schmidt parle. Il dit :

— Plusieurs d'entre vous sont signalés comme étant de « mauvaises têtes »... Je les préviens que la moindre faute de leur part sera sévèrement punie... Les peines seront rigoureuses... Je vous engage donc à bien vous conduire.

De sourds ricanements se font entendre du côté des relégués. M. Schmidt s'y rend aussitôt :

— Ici, il n'y a pas de faveurs ! Personne ne doit porter la barbe. Chef, cette après-midi, vous ferez raser toutes ces figures...

★★

A bord de la « Loire ».

Partis de Rochefort sur une baleinière de l'Etat, nous avons rejoint, à l'île d'Aix, la « Loire », qui se balance mollement sur ses ancres. Nous attendons l'arrivée du convoi...

Le voici au loin. Trois bateaux. Et, pour la première fois, je fais alors une remarque singulière. Là, sur le dernier bateau, des condamnés portent les moustaches et sont coiffés, non du béret, mais d'un petit chapeau gris ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Ce sont les relégués, m'explique alors M. Schmidt, le représentant du ministre des colonies. Ils ont purgé leurs condamnations et la rélegation est une peine « accessoire ». C'est pour cela que l'« intérieur » les autorise à conserver la barbe.

Mais, déjà, le premier des remorqueurs accoste le flanc du transport. Sur le pont, un grand remue-ménage se fait ; les gardiens du bagne qui rejoignent leurs postes à la Guyane, et qui se trouvent à bord, prennent leur service. Ils s'alignent, en double haie, de l'échelle de coupée à l'entrepont où sont les cages... revolver au côté, l'étui ouvert...

Et alors, un à un, pendant près de deux heures, les forçats défilent devant nous. Les uns, péniblement, gravissent l'échelle et arrivent tout essouffés sur le pont ; certains sont courbés, vieux ; d'autres, au contraire, sautent lestement les dernières marches, le « sac » légèrement porté sur l'épaule. Assassins occasionnels, criminels endurcis, bandits de la pire espèce, faux monnayeurs et cambrioleurs, tout cela passe devant nos yeux comme en un tour-

Certains condamnés deviennent blêmes ; les mâchoires se contractent, et je vois des poings se serrer — mais personne ne souffle mot. Un silence effrayant a accueilli ces paroles. Devinant ce qui se passe dans l'esprit des bandits, les gardiens s'empressent d'indiquer à haute voix la tuyauterie spéciale qui serpente au-dessus des cages et qui, en cas de révolte, inonderait instantanément de vapeur bouillante tous les condamnés...

La leçon a été comprise : pas un geste n'est esquissé. Et c'est seulement après notre sortie des cages et quand les portes eurent été — avec quelles précautions ! — cadenassées et verrouillées, qu'à travers les grilles, lancées de la masse, d'anonymes injures nous parviennent...

Devant les grilles, l'œil aux aguets, prêts à tous les événements, les gardiens, revolver au côté, avaient déjà pris leur faction... Et pendant les vingt jours que durera la traversée, il en sera ainsi ; pendant vingt jours la surveillance ne se relâchera pas une minute ni le jour ni la nuit...

★★

Maintenant, l'embarquement est terminé ; nous regagnons notre baleinière. La sirène retentit ; la « Loire » vire doucement de bord et nous salue une dernière fois de son pavillon...

Et la voilà partie, voguant vers la Guyane, emportant aux îles du Salut, à l'île Royale, à l'île du Diable et au Maroni son affreux chargement de parias — misérable rebut que la société, pour se défendre, exile au loin, bien loin — sous des climats meurtriers.

Tel est — tel sera demain — le sort d'Ullmo, à tout jamais banni.

En Mai 1923, par décision du Gouverneur de la Guyane française, transféré de l'île du Diable à Cayenne, demeurant néanmoins placé sous la surveillance de la police.

- *Le Temps*, n° 22.556, Jeudi 10 mai 1923, p. 4, en rubrique « *Nouvelles du jour* ».

Ullmo transféré à Cayenne

L'ex-enseigne de vaisseau Ullmo, qui, en 1908, fut condamné pour haute trahison à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée, vient d'être transféré de l'île du Diable à Cayenne, où il jouira d'une liberté relative.

Aux termes des textes en vigueur sur la relé-

gation, tout condamné relégué qui s'est bien conduit a droit à une mesure de faveur au bout de quelques années.

Le délai prévu pour que le condamné Ullmo puisse prétendre à cette mesure est écoulé depuis fort longtemps, et sa conduite, depuis sa condamnation, a été irréprochable.

C'est dans ces conditions que le gouverneur de la Guyane française, de sa propre initiative, sans être astreint à en référer au ministre et en vertu des pouvoirs réguliers qui lui appartiennent en cette matière, a autorisé Ullmo à résider à Cayenne, sous la surveillance de la police, au même titre que les autres condamnés qui ont mérité le bénéfice de cette mesure.

Ladite mesure n'a absolument rien à voir avec une grâce ou une commutation de peine; elle constitue l'application pure et simple des textes réglementaires.

Gracié par le Président de la République **Albert LEBRUN** en Mai 1933.

Daniel LAHEYNE

10 octobre 2016